

## "EN BREF" 2006 – SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Les activités du **service de l'action sociale** (SAS) ont été pour la plupart accomplies par l'intermédiaire de ses deux offices, à savoir: l'office de l'aide sociale (ODAS) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE). Et bien que la situation économique se soit améliorée en 2006, les effets positifs attendus dans le secteur social (stabilisation, voire diminution des dépenses et du nombre de dossiers) ne se sont pas véritablement concrétisés. En effet, cette année encore, les dossiers d'aide sociale traités ont augmenté en nombre, en complexité et, partant, en dépenses nettes effectuées. S'agissant des avances des contributions d'entretien, les dépenses ont certes diminué, mais le nombre de dossiers d'aide au recouvrement a quant à lui augmenté.

S'agissant des tâches de coordination rattachées à la direction, il faut signaler que le groupe de travail "**Coordination interdépartementale de la politique sociale**" (GT CIPOS) a principalement consacré ses séances au suivi des travaux des groupes chargés de la rédaction des règlements d'application de l'unité économique de référence (UER), du revenu déterminant unifié (RDU), du processus d'examen du droit aux prestations sociales, de la base centralisée de données sociales (BaCeDoS) et des guichets sociaux régionaux.

S'agissant de l'unité économique de référence, du revenu déterminant unifié et du processus d'examen du droit aux prestations sociales, une consultation de tous les services et offices concernés a été organisée au sujet des projets de règlement d'application. Un grand travail de synthèse, d'explication et d'échange avec les services, ainsi que de modification des projets a été ensuite mené.

Le concept de guichets sociaux régionaux, 3<sup>e</sup> étape, a donné lieu à la création d'un groupe de travail ad hoc. L'organisation de cette nouvelle structure, tout comme les procédures qui y seront utilisées doivent en effet impérativement être détaillées. La conception d'un logiciel (BaCeDoS) nécessite une clarification de tous les points d'organisation à tous les stades de la procédure.

L'intensification de la collaboration entre services et départements pour développer les mesures d'insertion sociale et professionnelle s'est poursuivie. Cependant, les travaux du groupe de pilotage de la **collaboration interinstitutionnelle** (CII) ont principalement porté sur la concrétisation de la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans son programme de législation, à savoir celle d'offrir une véritable alternative à l'aide sociale aux personnes de moins de 30 ans.

C'est ainsi que le groupe de pilotage a rendu fin mars un rapport aux chefs du DEC et du DSAS proposant 28 mesures pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. A la demande des deux chefs de département concernés, le catalogue de mesures a été réduit à 12 mesures. A fin juin, ces mesures ont été validées par le Conseil d'Etat. Celui-ci avait prévu le financement de ces mesures par la création d'un fonds alimenté par les employeurs publics et privés du canton à raison de 0,3% de leur masse salariale.

Dans le cadre de l'examen du budget 2007 par la commission de gestion et des finances, la source de financement de ce projet fut contestée. Un groupe de travail fut chargé de trouver une solution acceptable, objectif atteint dès lors que les dépenses relatives aux mesures préconisées furent nettement réduites et que d'autres moyens de financement dans le cadre du budget furent trouvés.

C'est donc en 2007 que se fera la mise en œuvre de ces mesures. Celles-ci sont axées sur la prévention auprès des élèves de dernière année scolaire qui présentent des difficultés, des apprenants qui rencontrent des difficultés dans leur cursus de formation, sur la mise en place de mesures d'insertion particulières, ainsi que sur le placement en stage ou en emploi dans les entreprises privées. A noter que les associations faïtières des employeurs privés se sont engagées à fournir 150 emplois à des personnes de moins de 30 ans en fin de droit au chômage ou à l'aide sociale.

Le service de l'action sociale a joué son rôle: d'autorité de fonctionnement et de contrôle du secteur de la **loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions** (LAVI), d'examineur des demandes de subsides liées à la répartition de la **dîme de l'alcool**, de gérant des dossiers liés au soutien et au versement de **subventions aux institutions privées du social ambulatoire**. Il s'est également chargé des tâches liées au **fonds de désendettement et de prévention à l'endettement**.

Les dépenses **d'aide sociale** 2006 (aide matérielle versée en 2005) s'élèvent à 62.126.491 fr. 89. Elles sont supérieures de 4.384.255 fr. 95 par rapport aux dépenses de l'année précédente, soit +7,59% (+21,67% en 2005, +21,23% en 2004). Ainsi, après des augmentations substantielles, les charges d'aide matérielle enregistrent un accroissement nettement moins important. L'embellie conjoncturelle enregistrée durant l'année 2005 a bien été ressentie en 2006, mais dans une moindre mesure si l'on compare ce secteur avec celui de l'assurance-chômage.

S'agissant des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts en 2006, leur nombre a augmenté par rapport à l'année précédente (+10,06%). Concernant les causes d'indigence, celles économiques sont toujours et de loin les plus conséquentes (74,1%). Par groupe d'âge, nous constatons que les jeunes sont toujours les plus touchés, la catégorie des 18-29 ans représentant 35,1% des nouveaux dossiers.

Durant l'année 2006, pas moins de 619 personnes (530 en 2005) ont signé un contrat d'insertion, dont 32% âgées de moins de 30 ans. 91 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation, soit encore en bénéficiant de la passerelle qui permet de bénéficier des mesures d'intégration professionnelle.

S'agissant de **l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien**, le nombre total des dossiers traités (recouvrement et avances) est en constante progression (2241 dossiers, contre 2117 à fin 2005, soit +5,9%). Mais il faut souligner que le nombre de dossiers donnant lieu à des avances est tombé de 220 fin 2005 à 182 fin 2006, ce qui représente une baisse de 17,3%. Cette diminution s'accompagne inévitablement d'une diminution du montant total des avances octroyées en 2006, lequel se monte à 1.561.892 francs, soit une baisse de 14,7% par rapport à l'année 2005.

La dépense effective, à savoir la différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées, s'élève à 544.233 francs. Le taux de recouvrement, toujours fort réjouissant, atteint cette année 65,2%.